

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00311

**PARCOURS D'INTERPRETATION DU SITE LE CORBUSIER - MARCHE
NEGOCIE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 29

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON,
M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,
M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, M. Raymond JOASSARD, M. Yves LECOCQ,
M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Gilles THIZY

REÇU EN PREFECTURE

Le 13 juillet 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160607-D20160031110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160713

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

PARCOURS D'INTERPRETATION DU SITE LE CORBUSIER - MARCHE NEGOCIE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre relative au renouvellement du parcours d'interprétation du site Le Corbusier, Saint-Etienne Métropole souhaite apporter des modifications à la mission initiale afin d'adapter le nouveau produit aux attentes des visiteurs en développant les outils numériques dès l'installation du parcours.

La mission initiale ne comportait pas l'ensemble des espaces, de plus des solutions de supports numériques sont attendues sur l'ensemble du parcours et pas uniquement dans certaines salles.

Il est donc demandé à Inclusit Design, maître d'œuvre du projet, de réorienter son projet initial sur les points suivants :

- refonte complète de l'espace d'accueil de la Maison de la Culture avec intégration de nouveaux supports d'informations numériques mais également de mobilier permettant d'améliorer l'accueil des visiteurs ;
- ouverture d'une nouvelle salle au public, la *salle patrimoine XXème*, permettant de valoriser l'œuvre de Le Corbusier à travers le monde mais également de sensibiliser les visiteurs à l'histoire de l'architecture moderne ;
- le foyer-bar de la Maison de la Culture devra fournir des informations aux publics sous forme de panneaux mais également en version numérique ;
- au sein de l'église, deux nouvelles salles seront créées afin de valoriser Le Corbusier artiste avec une valorisation numérique de ces œuvres mais également sur le béton ;
- en fin de parcours, un espace boutique devra être créé afin d'élargir la gamme de produits ;
- d'un point de vue général un véritable parcours numérique devra être conçu dès l'accueil des visiteurs depuis le parking avec un développement possible d'une application numérique permettant ainsi aux visiteurs de préparer leur visite en amont.

Le cout travaux définitif de ce projet a été estimé à 208 780 € HT. La rémunération du maitre d'œuvre est de 10 % dans le marché initial, soit 9 000 € HT.

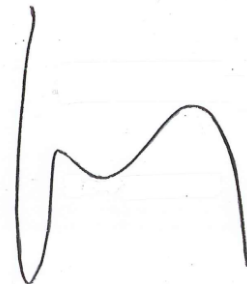
Dans la mesure où le projet a beaucoup évolué et que le bureau d'étude de design a rendu l'avant-projet définitif qui a été validé par le comité de pilotage, il est proposé de conclure un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article 30-I-10° du décret du 25 mars 2016 pour permettre de revoir la rémunération de la maîtrise d'œuvre en fonction du nouveau programme de travaux à 11 000 € HT, soit un montant total de rémunération arrêté à 20 000 € HT.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à valider le coût définitif du projet de parcours Le Corbusier au stade de l'avant-projet définitif, soit 208 780 € HT,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le marché négocié de maîtrise d'œuvre pour un montant forfaitaire de 11 000 € HT,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées à l'opération 305 du budget Tourisme de l'exercice 2016.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hervé REYNAUD', written over a faint grid background.

Hervé REYNAUD